

La Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) attribue le

LABEL ÉCOLE D'ESCALADE

À l'école du club

CLUB ALPIN FRANCAIS PAYS DE FAYENCE

qui, après visite d'un Conseiller technique, satisfait aux critères exigés d'organisation, de réglementation et de sécurité inscrits dans la charte des « écoles d'aventure de la FFCAM ».

Fait à : Paris

Le : 07/05/2019

Nicolas RAYNAUD
Président de la FFCAM



Label attribué pour 3 ans à partir de la date inscrite sur le certificat.
Il peut être retiré sur décision de la FFCAM.